

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°26 (arrêté de promulgation du 28 janvier 1937).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 janvier 1937

Numéro JO  
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro  
1 janvier 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets arrêtés les conditions dans lesquelles ces lois, décrets di arrêtés devient exécutoires

**Vu** le décret du 31 décembre 1936, relatif à la formalité de la légalisation des actes notariés passés en France, en Algérie, à la Rôunion et aux Antilles dont il est fait usage dans les colonies, pars de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies ; inséré au Journal officiel de la République français du 7 janvier 1937

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 31 décembre 1936 susvisé, relatif 4 la formalité de la législation des actes notariés passés en France, en Algérie, à la Réunion et aux Antilles dont il est fait usage dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet